

*Initiatives ministérielles*

Il pourrait aussi écouter ce que les gens pensent de sa récupération des pensions de vieillesse. Il les entendrait dire: «Nous avons épargné pendant toute notre vie. Nous avons cotisé par nos impôts à la sécurité de la vieillesse. Nous avons préparé notre retraite. Nous avons fait certains placements pour vivre une retraite aisée et ne pas dépendre de l'État.»

Il pourrait écouter le pensionné qui dit: «Effectivement, je touche un peu plus maintenant que ce dont j'ai besoin, mais je sais qu'il y a de bonnes chances pour que je meure avant ma femme et je sais aussi que ma pension s'arrêtera là. Elle n'aura rien d'autre que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour vivre, ce qui représente un revenu toujours inférieur au seuil de pauvreté.»

Puis, il y a l'autre pensionné qui dit: «J'ai fait des économies pour mes vieux jours. Quand mes enfants étaient petits, ils n'avaient rien. Quand ils allaient à l'école secondaire, ils se privaient de tout. Nous habitons une maison plus petite et nous n'avons pas de voiture. Nous avons fait des sacrifices pour ne pas vivre pauvrement à l'âge de la retraite.» Il dit: «Je ne veux pas laisser ma femme dans la pauvreté quand je mourrai.»

Le message que le pensionné essaie de faire comprendre au gouvernement est clair: «Je veux garder ce qu'il reste de l'argent qui sert à subvenir à mes besoins essentiels pour m'assurer que ma femme ne fera pas partie des deux tiers des femmes âgées qui sont seules et qui vivent dans la pauvreté.» Le gouvernement empêche ces retraités de prévoir un revenu pour leur conjoint lorsqu'ils mourront. Voilà une autre catégorie de gens que le gouvernement n'écoute pas.

• (1530)

Lundi matin, le ministre de la Justice se demandait si j'étais capable de comprendre la situation. Je crois que c'est lui qui ne comprend pas. Si le ministre et le gouvernement comprenaient la situation, ils auraient pris beaucoup plus au sérieux les négociations qui devaient mener à la conclusion d'une convention avec les travailleurs. Ils auraient compris que le coût quotidien de cette grève dépassait de loin ce qu'il en aurait coûté par année pour régler ce conflit et permettre aux gens de retourner au travail, satisfaits de leurs conditions et contents de cons-

tater que leur gouvernement avait reconnu leur droit à un salaire de base décent pour le travail qu'ils font.

La députée d'Ottawa-Ouest connaît la raison d'être de cette grève parce qu'elle sait écouter. Elle comprend ce que sont des droits démocratiques fondamentaux. Ce sont des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres conventions dont le Canada est signataire. Ces droits sont maintenant foulés aux pieds. Ils s'appliquent pourtant dans tout le pays, que ce soit à Bull Harbour, à la pointe nord de l'île de Vancouver, ou à Cambridge Bay, où passe cette ligne imaginaire au-delà de laquelle on gagne 1 600 \$ de plus qu'en deçà, pour faire le même travail. Il en est de même au port de Hamilton, où le droit pour les travailleurs de s'organiser, de négocier et, si nécessaire, de retirer leurs services dans le but d'obtenir une juste rémunération de leur travail, ne doit pas dépendre de la fantaisie de la Chambre, ni de celle du gouvernement au pouvoir. Il s'agit en effet de droits fondamentaux.

Ce sont des droits fondamentaux parce qu'il y a des cas, dans tout conflit de travail, où le droit de retirer ses services devient le seul moyen de rétablir l'équilibre entre l'employeur et l'employé. L'employeur est tellement plus puissant que l'employé: il a le droit de l'engager, de le chasser, de lui donner une promotion, de décréter un lock-out et même de le payer moins que le strict nécessaire pour assurer sa survie et celle de sa famille. Ces pouvoirs économiques sont énormes. Le gouvernement les exerce sur les travailleurs. La seule chose dont ils disposent en contrepartie est le droit de dire: «Ce n'est pas juste, je choisis d'arrêter de travailler pour ce salaire de misère et dans ces conditions inacceptables.»

La députée d'Ottawa-Ouest comprend cette situation parce qu'elle souscrit à la Charte canadienne des droits et libertés. Elle reconnaît le droit à un salaire égal pour un travail égal. Elle reconnaît le droit pour une femme de recevoir le même salaire qu'un homme si elle remplit les mêmes fonctions. C'est d'ailleurs là la question fondamentale pour les travailleurs. Sans elle, il n'y aurait pas eu de grève.

Enfin, la députée d'Ottawa-Ouest est assez intelligente pour écouter ses collègues qui ont parlé avec tant d'éloquence à la Chambre. S'il existe un malentendu quelconque dans le camp ministériel, si un membre du gouvernement, le secrétaire parlementaire ou le président du Conseil du Trésor pensent que les députés de ce